



La lettre d'information de la CFR aux ASSOCIATIONS

La CFR tiendra ses Bureau, Assemblée générale ordinaire et Conseil d'administration le 17 mai prochain ; un numéro spécial de « CFR Echos » vous relatera prochainement l'essentiel des travaux qui s'y seront déroulés. Dans cette attente vous trouverez dans ce numéro une synthèse des importants travaux réalisés par les Commissions au cours de l'année écoulée et qui œuvrent - sans relâche - pour la défense des intérêts moraux et matériels des adhérents de base des cinq structures composantes de la CFR : la CNRPL, la FNAR, Générations Mouvement, le Groupement CNR-UFRb et l'UFR.

Le Président, P. Erbs

Le Président d'honneur, F. Bellanger

COMMISSION « COMMUNICATION »

Cette commission créée en juin 2016 traite mensuellement, notamment, les données du site internet qui doivent apporter des éléments d'information utiles au grand public et mis à disposition de l'ensemble des adhérents.

COMMISSION « AUTONOMIE »

La commission ne s'est pas réunie en 2016 après s'être essentiellement consacrée, auparavant, à l'examen du projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement. Au moins momentanément, l'animation de la commission pourrait être confiée à Sylvain DENIS, devenu représentant de la CFR au Haut Conseil de la Famille de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA) sur le poste nouvellement attribué à la CFR.

DÉLÉGUÉS CFR (O.S.S.)

Le réseau des délégués s'est fortement mobilisé pour préparer les contacts en vue de l'élection Présidentielle et des élections législatives de 2017. L'action conduite a été particulièrement centrée sur deux dossiers : la reconnaissance officielle de la CFR et le projet de texte de loi sur la retraite universelle. Les délégués ont été réunis à Paris le 20 octobre 2016 ; d'importants échanges avec le Président Pierre Erbs ont portés, notamment, sur la mise en place d'un Comité de pilotage dans chaque région (ancien périmètre). 21 postes de délégué départemental et 2 postes de délégué régional restent vacants.

COMMISSION « EUROPE »

Réactivée à la demande du Bureau, la commission « Europe » participe activement aux travaux de la Coordination AGE France qui diffuse une lettre d'information trimestrielle « AGE News France » vers ses membres. L'année 2016 a été marquée par le lancement d'une réflexion sur la stratégie du mouvement pour la période 2018-2021. Une nouvelle contribution annuelle au PNR (Programme National de Réformes) a été apportée par la coordination puis présentée au Secrétariat Général des Affaires Européennes et, enfin, transmise à la Commission Européenne. L'emploi des seniors, la sécurisation des ressources des retraités, la lutte contre les inégalités et la pauvreté sont les sujets majeurs de préoccupation pour la coordination.

COMMISSION « RETRAITE »

L'activité 2016 de la commission est restée très soutenue. Outre l'important dossier de retraite universelle qui a connu son apogée avec le colloque du 16 décembre au Sénat, les travaux ont porté sur le suivi et les perspectives d'évolution des quatre principaux facteurs qui impactent les retraites : la croissance, le déficit public, la dette et l'espérance de vie. La situation financière de l'Agirc-Arrco et la préparation de leur fusion au 1^{er} janvier 2019 ont fait l'objet d'une attention particulière. Enfin d'autres dossiers sont suivis régulièrement : les négociations UNEDIC, l'audit des finances publiques, la pénibilité et l'impact de la hausse de la CSG sur les retraités.

COMMISSION « SANTE »

Tout au long de l'année 2016, les travaux de la commission ont été dominés par les enjeux de la complémentaire santé et le projet de labellisation des contrats pour les + de 65 ans introduit dans la LFSS pour 2016 et dont les textes d'application ne sont toujours pas publiés ; le seront-ils un jour ? Un important travail d'approfondissement a été réalisé sur l'accès aux soins, la couverture santé, les restes à charges et la prévention. Enfin, la commission s'est attachée avec beaucoup de soins à l'examen des textes majeurs sur la santé et le suivi de l'actualité dans ce domaine.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles

